

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC149

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« les autres motifs »

les mots :

« tout autre motif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel